



La facturation électronique



Sommaire

Partie 1 : Le contexte

Partie 2 : La définition et les obligations

Partie 3 : PA et calendrier

Partie 4 : Nous vous accompagnons



A close-up photograph of a wooden gavel, likely made of oak, resting on a blue surface. The surface is decorated with a pattern of yellow stars, reminiscent of the European Union flag. The gavel's head is in the foreground, showing its fluted design and polished wood grain. The handle extends towards the bottom right. A semi-transparent light blue rectangular box is overlaid in the center, containing the text '1- Le contexte' in a bold, black, sans-serif font.

1- Le contexte

Le contexte

- Depuis 2020, l'administration fiscale française renforce son implication à travers de nombreux textes et lois.
- L'entrée en vigueur progressive de l'obligation à partir de 2026.
- Harmonisation et lutte contre la fraude à la TVA



Depuis 2010



Réforme ViDA



**Loi de finances
2020- 2024**



Objectif

2- La définition et les obligations

Ms
Current Name
Street Name. 1
70000 City Name

Street Name. 1
70000 City Name
Tel: 0000 5555555
E-Mail: emailname@server

Invoice

Invoice-Nr. 2011042401
Date 24.04.2020
Clerk name/-in: Your Name

Dear Ms Current Name,
I authorize myself to make following Invoice:

Num.	Qty	Units	Article Nr.	Goods, Service	Unit Price	Price
				Food photography for summer	273,11 €	273,11 €
				Menu design and printing		

La facture électronique

La facture électronique :

- émise, transmise, reçue sous format dématérialisé via une plateforme agréée.
- les mêmes mentions obligatoires qu'une facture papier
- format obligatoire

CONFORME



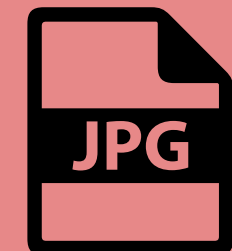
Format PDF autorisé en émission jusqu'au **31.12.27** à charge pour les plateformes de les transformer



F
A
C
T
U
R
E

H
Y
B
R
I
D
E

NON CONFORME



Les 4 obligations

La réception

L'émission
e-invoicing

L'émission
e-reporting

E-reporting
de paiement

La réception

Exonéré de réception

Non assujettis à la TVA établis en France



Particulier (B2C)



Associations à objet non commercial



Entreprises non établies en France
(BtoB international)

Obligation de réception

Assujettis à la TVA établis en France

Non
redevables

- « Micro entreprises
- Assurances
- Professions liées à la santé
- ... »

Redevables

L'émission : e-invoicing

Exceptions

Opérations exonérées au sens des articles
261 à 261 E du CGI

- ✓ Prestations réalisées dans le domaine de la santé
- ✓ Opérations immobilières
- ✓ Opérations d'assurances
- ✓ ...

Qui ?

- ✓ Assujettis à la TVA
- ✓ Établis en France
- ✓ Clientèle **BtoB** en France
- ✓ Opérations réalisées en France

Quoi ?

27 données sont transmises pour chaque facture

Quand ?

Automatiquement sous **24h** (logiciel)



l'émission : e-reporting

Exceptions

Opérations exonérées au sens des articles
261 à 261 E du CGI

- ✓ Prestations réalisées dans le domaine de la santé
- ✓ Opérations immobilières
- ✓ Opérations d'assurances
- ✓ ...

Quand ?

Fréquence du flux :
**décade /
mensuelle / tous
les 2 mois**

Quoi ?

transactions non
soumises au e-invoicing
10 données transmises
pour chaque opération

Qui ?

- ✓ Assujettis à la TVA
- ✓ Établis en France
- ✓ Clientèle **BtoC**
- ✓ Réalisent des opérations à l'étranger

E-reporting de paiement

Qui ?

Prestataires de services
assujettis à la TVA

Quoi ?

Déclaration des
encaissements

Exceptions

Opérations exonérées au sens des articles
261 à 261 E du CGI

- ✓ Prestations réalisées dans le domaine de la santé
- ✓ Opérations immobilières
- ✓ Opérations d'assurances
- ✓ ...

Quand ?

Soumis TVA : **mensuel**
Franchise de TVA :
Tous les 2 mois



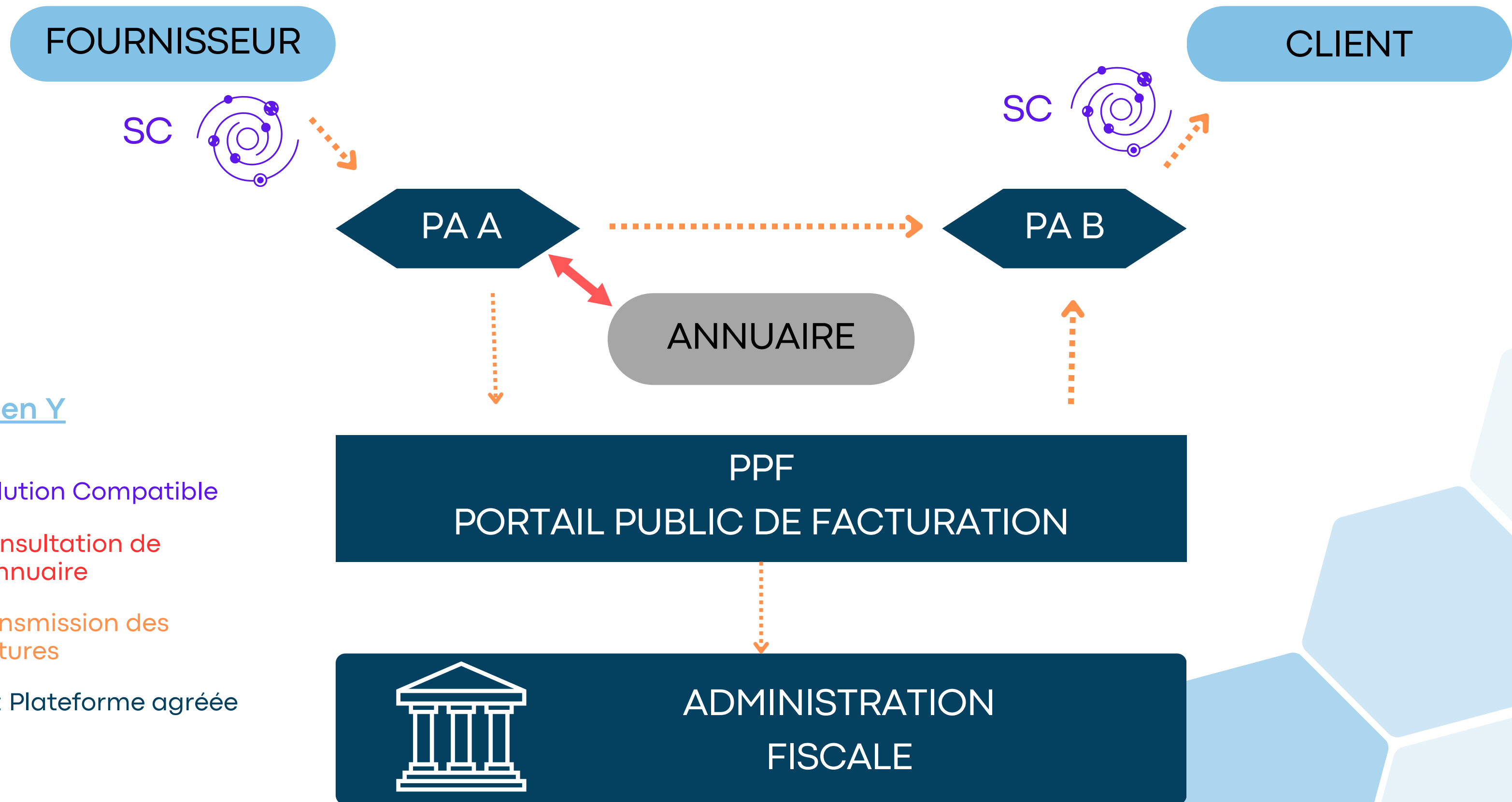
Synthèse obligations d'émission

Ce que je fournis		Statut de mon client	
		Assujetti à la TVA et établi en France	Non assujetti
		E-invoicing	E-reporting
Ce que je fournis	Vente de biens et marchandises	E-invoicing	E-reporting
	Vente de prestations de services imposables selon les encaissements	E-invoicing + E-paiement	E-reporting + E-paiement

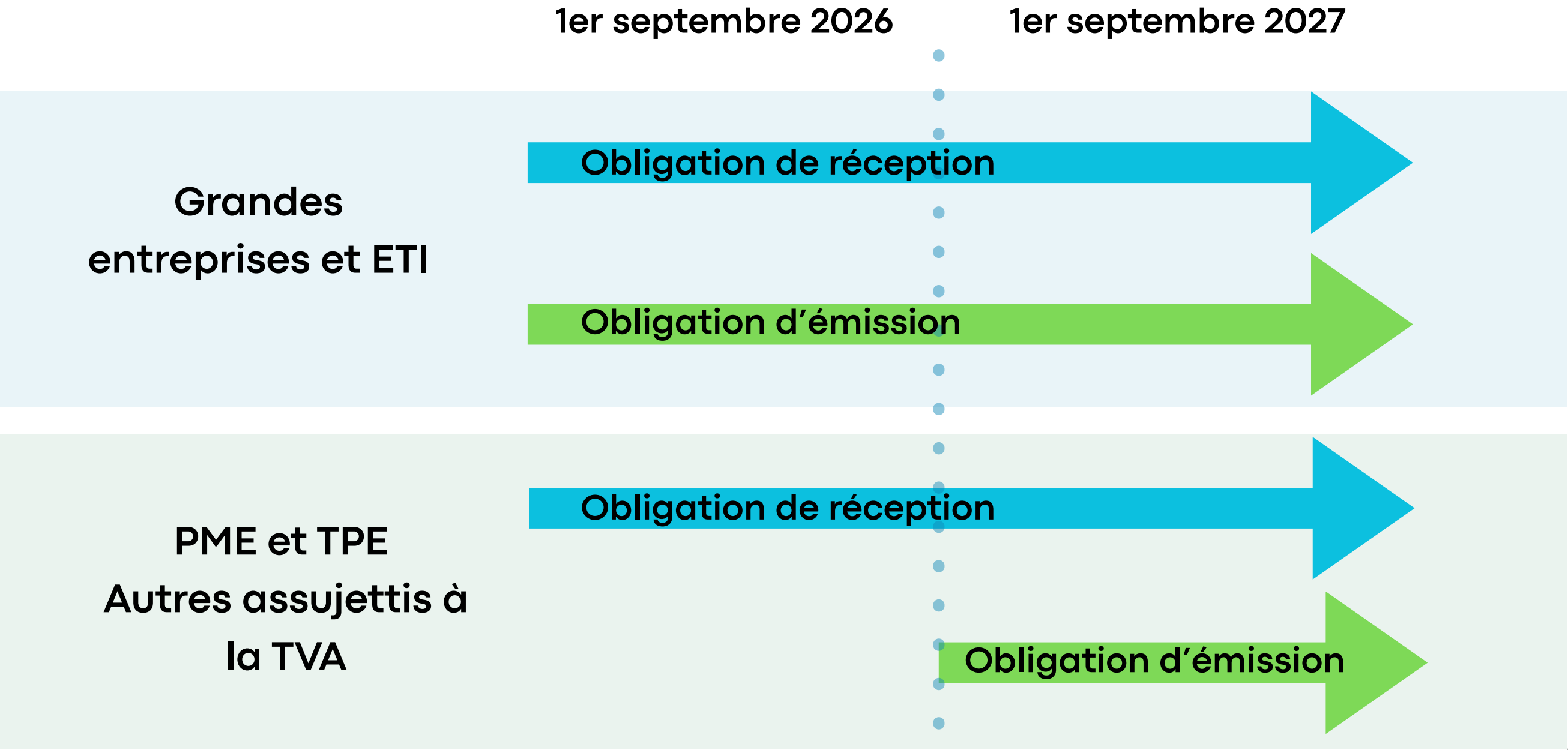
3- PA et Calendrier



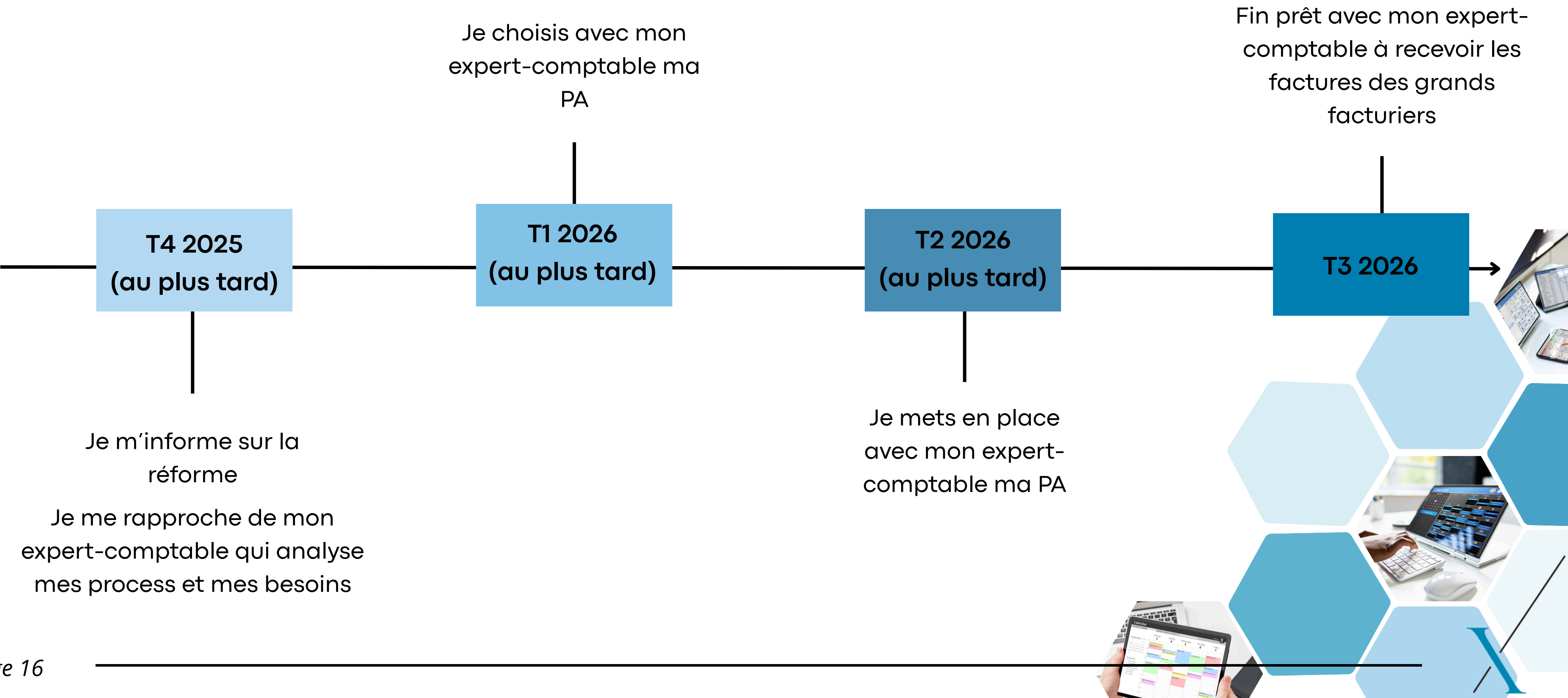
PA et Annuaire



Calendrier



Calendrier

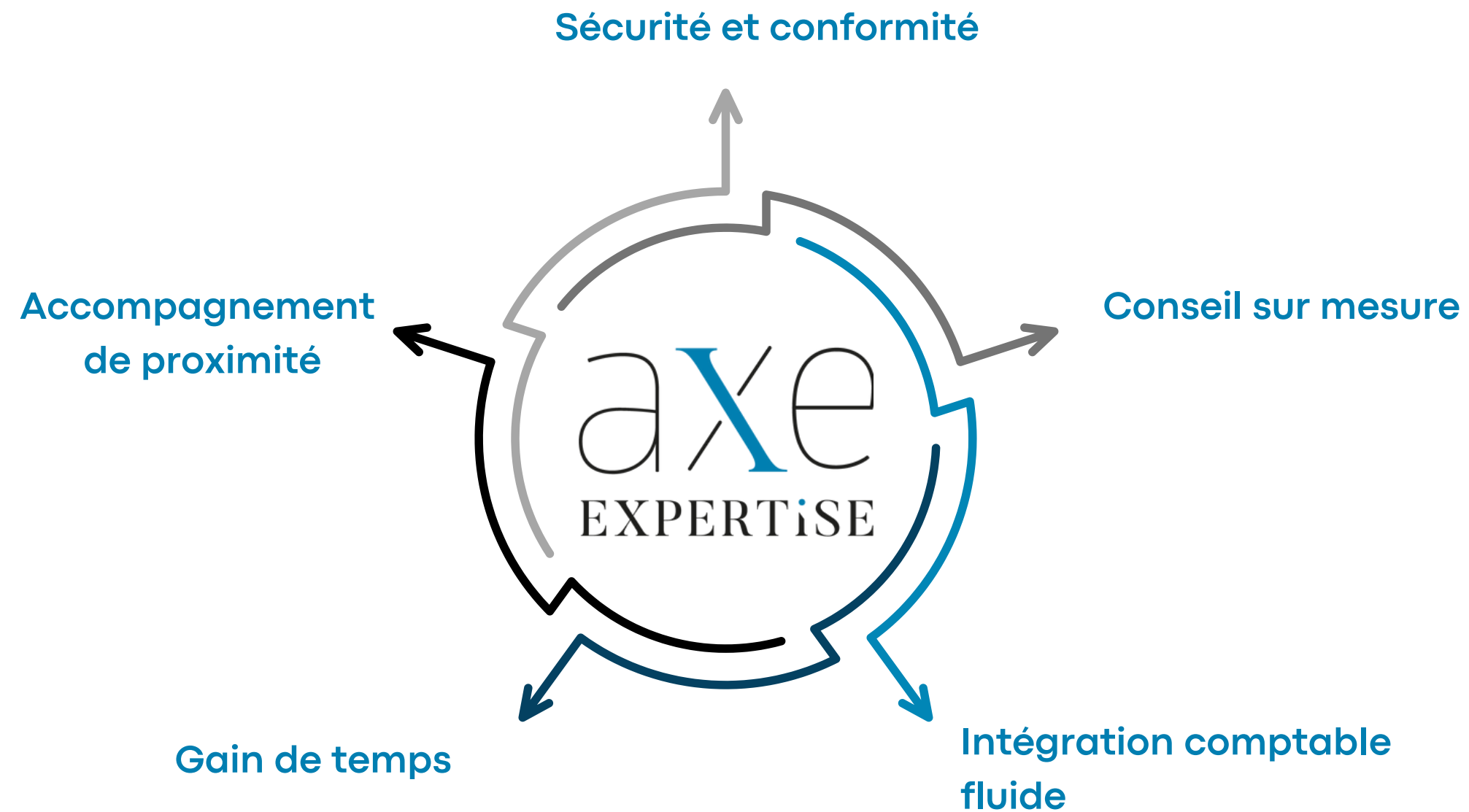




4- Nous vous
accompagnons



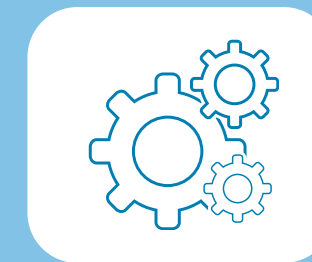
Outils Axe Expertise



Audit



Conformité



Choix des outils



Mise à disposition des outils



Tâches administratives

Outils Axe Expertise

Obat

evoliz



iSuite Expert



MEG

Facturation



ProGBat



MEG

Caisse



Un accompagnement sur mesure

Axe Expertise vous propose un accompagnement en deux étapes pour réussir sereinement votre transition vers la facturation électronique.



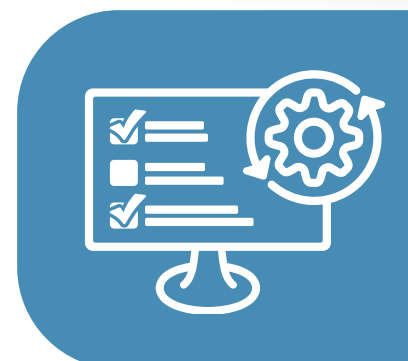
Signature mandat



Accompagnement dans les démarches



Choix du PA et inscription à l'annuaire



Configuration et vérification compatibilité

**Merci pour
votre attention**

axe
EXPERTiSE

Copilote de vos besoins !

Retrouvez-nous :



www.axeexpertise.com





Glossaire facturation électronique



A

Annuaire

L'annuaire répertorie toutes les structures assujetties à la TVA établies en France possédant un SIREN. La plateforme PDP que l'assujetti a choisi pour recevoir ses factures y est indiquée. L'inscription à l'annuaire se fait automatiquement dès lors qu'une entreprise possède un SIREN. L'annuaire est administré par l'AIFE et seuls le PPF et les PDP peuvent mettre à jour cet annuaire. C'est la PDP qui doit indiquer à l'annuaire toute modification. Il est structuré en 3 catégories de données :

1. Identification de l'entreprise pour l'adressage de factures (SIREN, SIRET, code routage, suffixe)
2. Identification de la plateforme choisie par l'entreprise destinataire
3. Les dates de début et de fin d'abonnement à la PDP

Assujetti

Un assujetti est une personne physique ou morale qui exerce de manière indépendante une activité à but lucratif et de manière récurrente telle qu'une activité professionnelle. Les micro-entrepreneurs, les professions médicales et libérales sont également considérés comme assujettis et sont concernés par la facturation électronique. Certaines opérations peuvent être exonérées de TVA et ce, par disposition de la loi. Cf. Fiche pratique "les assujettis".

B

BtoB Business to Business

Le B2B ou BtoB (Entreprise à Entreprise) se réfère à une transaction commerciale entre deux entreprises. Cela peut inclure la vente de produits ou de services d'une entreprise à une autre. On appelle BtoB domestique, une transaction commerciale entre deux entreprises établies en France.

BtoC Business to Consumer

Le B2C ou BtoC (Entreprise à consommateur) se réfère à une transaction commerciale dans laquelle une entreprise vend des produits ou des services directement à des consommateurs finaux (particuliers).

C

Cas d'usage

Les cas d'usages étaient 36 situations particulières décrites dans les spécifications de la DGFIP sur la facture électronique. Suite à l'abandon de la fonctionnalité plateforme du PPF, c'est la commission AFNOR qui est en charge de normaliser les processus entre PDP lors de ces situations.

Conservation

La conservation numérique est le processus de préservation à long terme de documents, de données et d'autres objets numériques. Elle implique la mise en place de techniques pour garantir la durabilité, la lisibilité et l'intégrité des données conservées.

Cycle de vie de la facture électronique

Le cycle de vie d'une facture est décrit par des statuts. Dans le cadre de la facturation électronique, 4 statuts doivent être obligatoirement complétés dans le cycle de vie et transmis à l'administration :

- Dépôt : facture acceptée par la plateforme de l'émetteur
- Rejet : facture non acceptée par la plateforme de l'émetteur ou du destinataire (formats définis ou contrôles non conformes)
- Refus : facture refusée par le destinataire (erreur de destinataire, sur la facture, ...)
- Encaissée : qui comprend les données de paiement (date et montant)

Il y a 10 autres statuts "recommandés" ou "libres" qui ne seront pas envoyés à l'administration fiscale.

D

Dématérialisation

La dématérialisation désigne le processus consistant à remplacer les supports matériels par des formats numériques pour stocker et partager des données. Il existe deux types de dématérialisation :

- Dématérialisation duplicative : production d'un copier numérique d'un support matériel (scanner un document)
- Dématérialisation native : support créé et généré directement sous un format numérique par un logiciel informatique.

Données de paiement

Les données de paiement sont à transmettre dans le cadre de prestations de service n'ayant pas opté pour la TVA sur les débits et qui ne sont pas en autoliquidation. La notion de données de paiement recouvre les données d'encaissement, puisqu'elles sont transmises par celui qui perçoit le règlement. La facture seule ne se suffira pas à elle-même pour générer la déclaration de TVA et va nécessiter l'ajout de "données de paiement".

Données de transaction

Si une entreprise assujettie à la TVA établie en France effectue des transactions avec des clients non assujettis ou exonérés de TVA, elle devra transmettre les données de ces transactions à l'administration fiscale. Lorsqu'il s'agit d'une transaction BtoB internationale, les données à transmettre à l'administration fiscale seront identiques à celles transmises dans le cadre du e-invoicing à l'exclusion du numéro unique d'identification (SIREN) de l'assujetti non établi en France. Pour les transactions BtoC, il y a 10 types de données à transmettre à l'administration fiscale.

E

EDI Échange de Données Informatisé

L'EDI est un processus sécurisé de transmission de données numériques entre différents systèmes informatiques pour faciliter les échanges et les transactions commerciales. Les EDI permettent de remplacer les échanges de documents papier tels que les factures, les bons de commande et les confirmations de livraison, par des transmissions électroniques en temps réel, améliorant ainsi la rapidité et l'efficacité des processus commerciaux. L'EDI est utilisé par les grandes entreprises dans certains secteurs d'activité (industrie, grande distribution, ...).

E-invoicing ou Facturation électronique en Français

Dans le champ de l'article 26 de la loi de finances rectificative pour 2022 n°2022-1157 du 16 août 2022, une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui comporte nécessairement un socle minimum de données sous forme structurée, ce qui la différencie des factures « papier » ou du PDF ordinaire. Elleseraadresséeauclientparl'intermédiaired'uneplateformededématérialisationpartenaire(PDP).

E-Reporting

Le e-reporting est la transmission à l'administration fiscale des données de transaction qui ne relèvent pas du e- invoicing. L'e-reporting englobe la transmission des données de transactions BtoB international, BtoC et les données de paiementrelativesauxopérationsrelevantdela catégoriedesprestationsdeserviceshorsoptionsurlesdébits. Lesopérationsssoumisesàl'obligationdue-reportingsontlistéesdansl'article290et 290A duCGI.

F

Factur-X

Factur-X est l'un des trois formats de facture obligatoire du e-invoicing ou formats du socle. Il est dit hybride ou mixte car il contient des données de facturation structurées représentant les informations de base sur la transaction et selon un format PDF lisible et compréhensible par tous. S'y ajoutent des données obligatoires, stockées dans un fichier joint XML quiseronttraitéesetanalyséespar dessystèmesinformatiques.C'est leformatà privilégierpourlesTPE/PME.

Facture libre

Une facture libre désigne une facture non soumise à une obligation de format ou d'envoi spécifique lié à la réforme sur la facturation électronique.

I

Identification d'une structure dans l'annuaire

L'identification d'une structure repose a minima sur son SIREN. Si l'entité le souhaite, un référencement plus fin reposant sur le SIRET est également possible. En complément, un code routage et un suffixe peuvent être renseignés afin d'identifier,auseinde l'entitéconcernée,le(s)service(s)chargé(s)deprendreenchargelesfacturesreçues.

Immatriculation des Plateformes de dématérialisation partenaires (PDP)

L'immatriculation désigne le processus par lequel une PDP est enregistrée auprès d'une autorité compétente pour garantir la conformité aux réglementations en matière de protection de la vie privée et de sécurité des données. Ainsi, les éditeurs qui souhaitent devenir des PDP doivent faire une demande d'immatriculation. Une liste des PDP immatriculées « sous réserve » est publiée régulièrement et les premières immatriculations définitives seront publiées fin2025..L'immatriculationestvalablepouruneduréede3 ans.

Interopérabilité

L'interopérabilité désigne la capacité de différents systèmes, produits ou services informatiques à travailler ensemble et à partager des données issues de programmes différents de manière efficace et transparente, sans nécessité de modification. Cela permet une plus grande flexibilité et une meilleure utilisation des ressources pour obtenir une meilleure efficacité et productivité. L'interopérabilité passe souvent par l'utilisation d'API. Les PDP étant point d'accès PEPPOL sontnativementinteropérablesentreelles.

PAF

Piste d'Audit Fiable

La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôles internes « documentés » et « permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet d'apporter la preuve de la validité des factures et de convaincre le vérificateur fiscal dusérieuxdesprocessusdédiésà lafacturation. Selon l'article 289-VII du CGI, il y a obligation de PAF dans le cas de facture papier et de facture électronique simple. La PAF n'est pas obligatoire dans le cas de factures EDI (art. 289-VII-3) ou de factures signées ou scellées (art. 289 - VII-2et4).

Pénalité

Tout manquement de transmission de facturation électronique ou de transmission de données fera l'objet de pénalité financière. Pour les assujettis, une amende forfaitaire de 15€ par facture non transmise (e-invoicing), plafonnée à 15 000 € par année civile, est prévue (art.1737-III du CGI) et une amende forfaitaire de 250€ par transmission non faite (e-reporting),

PA

Plateforme Agréée

Une plateforme de dématérialisation partenaire est une plateforme qui a fait l'objet d'une procédure d'immatriculation par l'administration, pour une durée de trois ans renouvelables, dont les conditions sont précisées par voie réglementaire. Seule une plateforme partenaire est habilitée à assurer toutes les fonctionnalités prévues par la réforme en matière de facturation électronique et de e-reporting. Elles répondent à un haut niveau de sécurité en étant certifiées ISO27001etSecNumCloud.Ellesseulespeuventmodifierl'annuairepourleursclients.

PPF

Portail Public deFacturation (Anciennement appelé Chorus Pro)

Portail public créé par l'AIFE afin de répondre aux obligations légales en matière de facturation électronique. Assure 2 rôles:

- Administrer l'annuaire central des assujettis
- Concentrateur des données obligatoires extraites des factures, des données de transaction et de paiement pour les transmettre à l'administration fiscale.

S

Scellement

Le scellement électronique est un cachet lié à une personne morale : le cabinet. Un document scellé garantit l'identité de l'émetteur et l'intégrité du document. Le scellement permet de s'exonérer de la PAF.

Signature électronique

La signature électronique est une méthode de signature numérique utilisée pour authentifier l'identité d'une personne et pour valider l'intégrité d'un document électronique. Son contenu est réputé approuvé par le signataire. Elle permet de remplacer les signatures manuscrites et peut être utilisée pour des transactions commerciales telles que la signature de contrats,dedevis et defactures.Lasignatureélectroniquepermetdes'exonérerdelafacture.

Statut de la facture

Le cycle de vie d'une facture est décrit par des statuts. Dans le cadre de la facturation électronique, 4 statuts doivent êtreobligatoirementcomplétésdanslecycledevie ettransmisà l'administration:

Dépôt:factureacceptéepar laplateformedel'émetteur

Rejet : facture non acceptée par la plateforme de l'émetteur ou du destinataire (formats définis ou contrôles non conformes)

Refus:facturerefuséeparledestinataire(erreurdedestinataire,surlafacture, ...)

Encaissée : qui comprend les données de paiement pour les Prestations de services hors option TVA sur les débits horsautoliquidationdelaTVA (dateetmontant)

Ily a10autresstatuts"recommandés"ou"libres"quine serontpasenvoyées à l'administrationfiscale.

SC

Solution Compatible

Les solutions compatibles offrant des services de dématérialisation mais qui ne sont pas immatriculés par l'administration comme PA. Ces opérateurs ne peuvent pas transmettre directement les factures électroniques à leurs destinataires mais doivent être raccordés à une plateforme Agrée (PA). L'OD peut accéder à l'annuaire mais ne peut pas le modifier comme le fait une PA.